Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 22 novembre 2021 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2022,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères, option italien, est constitué comme suit pour la session 2022 :

Président

M. Jean-Philippe BAREIL Professeur des universités	Académie de LILLE

Vice-Présidente

Mme Elisabeth LINET Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale	Académie de LYON

Membres du jury

M. Patrick BLANDIN Professeur certifié	Académie de BORDEAUX
Mme Alessandra BOISARD Professeure certifiée	Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme Marika GALLI Professeure agrégée	Académie de BESANCON
M. Giuseppe IORFIDA Professeur certifié	Académie de REIMS
Mme Alexandra MARTINEZ Professeure agrégée	Académie de PARIS
M. Serge Lorenzo MILAN Maître de conférences des universités	Académie de NICE

M. Sébastien OLIVIERI Professeur certifié	Académie de LYON
Mme Marianne URBANET Professeure agrégée	Académie de CRETEIL
Mme Anne-Marie VEDECHE EC. R Professeure certifiée	Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 novembre 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU